

Editorial



Chèr.e.s exploitant.e.s de la Moselle,

Après deux années 2015 et 2016 marquées par des épisodes climatiques très impactants

pour l'agriculture mosellane et en particulier pour l'élevage, l'année 2017 ne déroge pas à ce qui, nous l'espérons tous, ne constituera pas à l'avenir une règle. La sécheresse de l'automne 2016 s'est prolongée en hiver et au printemps réduisant ainsi le potentiel des cultures et les quantités de fourrages. Les effets de cette sécheresse sont hétérogènes en fonction des territoires mais les résultats de cette campagne culturale seront au mieux moyens et parfois mauvais.

Les effets de la sécheresse se constatent au-delà des rendements des cultures sur le débit des cours d'eau et le niveau des nappes phréatiques. Ils ont conduit le Préfet de la Moselle à mettre en place sur l'ensemble du territoire des arrêtés relatifs à la sécheresse. Les bassins de la Seille, des Niefs, de la Voise et de la Moselle sont placés au moins jusqu'à la fin du mois de juillet en situation d'alerte renforcée, occasionnant des restrictions d'usage de l'eau, notamment en encadrant les horaires d'irrigation agricole et en interdisant le lavage des véhicules.

Les épisodes climatiques successifs que l'agriculture mosellane vient et continue de subir nous invitent à poursuivre collectivement nos réflexions et nos actions vers des systèmes de productions agricoles toujours plus résilients et durables face aux aléas climatiques mais aussi économiques. La direction départementale des territoires s'inscrit avec l'ensemble des partenaires de l'agriculture dans cette perspective.

Björn Desmet

Dispositifs bancaires de soutien aux exploitations

Le Gouvernement a mis en place deux dispositifs pour accompagner les exploitations rencontrant des difficultés économiques :

- un dispositif année blanche permettant de bénéficier d'une pause d'un an dans le remboursement des prêts éligibles,
- un dispositif de garantie bancaire permettant de :
 - faciliter l'obtention d'une garantie bancaire externe,
 - prendre en charge la totalité des coûts de cette garantie.

Ces deux dispositifs ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2017 (date limite de dépôt des demandes de prise en charge).

Si vous êtes intéressé, contactez votre conseiller bancaire afin qu'il étudie avec vous la mise en place du dispositif. Plus d'information ici.

Contact : DDT de la Moselle – Accueil PAC : 03 87 34 82 82

Aides PAC

Situation du versement des aides PAC 2016 : depuis le 30 juin 2017 le solde des versements des aides découplées (DPB, paiement redistributif, vert et JA), couplées végétales (légumineuses fourragères, protéagineux...) et animal est réalisé soit 78,367 millions d'euros pour la Moselle. Le détail du calcul de ces aides est disponible sur Télépac (voir votre dernier relevé de situation).



Navigation Recherche Déconnexion

PAIEMENTS COURRIERS SURFACES FORMULAIRES TELEDECLARES PRE-IMPRIMÉS

Paielements par date Paielements par aide Montants dus à l'ASP

PACAGE : N° SIRET : PACAGE 057

PAIEMENTS PAR DATE

Paielements par date

Date de virement	Montant versé sur votre compte (€)	Montant versé à des tiers (€)	Montant retenu par l'ASP (€)	Faits principaux du paiement (*)	Montant détaillé par aide	Relevé de situation
Total		0,00				
22/06/2017		0,00	0,00			Relevé du 22/06/2017

La différence entre l'apport de trésorerie remboursable et l'ICHN 2016 sera versée en deux fois : une première partie fin juillet puis une deuxième dès que le stabilisateur national aura été déterminé. Concernant les MAEC et bio, les premiers versements sont prévus pour la campagne 2015, début novembre 2017 et pour la campagne 2016, pour la fin du premier trimestre 2018.

Concernant les aides PAC 2017, comme en 2015 et 2016, une demande d'apport de trésorerie remboursable (ATR) sera effectué début septembre pour un versement mi-octobre 2017. Le solde des aides découplées et couplées 2017 est prévu pour février 2018.

Contact : DDT de la Moselle – Accueil PAC : 03 87 34 82 82

Appels à projets du Conseil Régional du Grand Est

La Région Grand Est accompagne les agriculteurs. Vous pouvez retrouver l'ensemble des dispositifs et appels à projets proposés par la Région Grand Est ici.

Cartographie des cours d'eau

Le chantier de cartographie des cours d'eau est en cours dans notre département. Depuis l'automne 2015, des équipes pilotées par la DDT et l'agence française pour la biodiversité (AFB) parcourent les cours d'eau du département accompagnés d'agriculteurs, d'élus, de techniciens de rivière, ou membres de la fédération de pêche... Plus de 40 % du département dispose à ce jour d'une cartographie actualisée. Après la pause estivale, les travaux reprendront mi-septembre sur le bassin élémentaire de la Nied allemande. L'ensemble des résultats est mis en ligne sur le site de la préfecture de la Moselle à l'adresse suivante ici.

Contact : Laurent STAAB — laurent.staab@moselle.gouv.fr — tel. 03 87 34 33 19

Aides à l'investissement

Les aides à l'investissement proposées par le Conseil Régional en 2017 concernent le développement et la modernisation des exploitations d'élevage (volet animal) d'une part, le développement des filières végétales spécialisées et l'appui au développement de l'agro-écologie dans les exploitations agricoles (volet végétal) d'autre part.

La deuxième période de dépôt des demandes est ouverte jusqu'au 8 septembre 2017.

À compter du 20 juillet 2017, la nouvelle dotation jeunes agriculteurs (DJA) entre en vigueur. Les jeunes agriculteurs (JA) qui déposent leur demande de DJA à la DDT après le 20 juillet 2017 n'auront plus accès aux prêts bonifiés mais bénéficieront d'une DJA revalorisée.

Plus d'information ici.

Contacts : Nicole LANNO — nicole.lanno@moselle.gouv.fr — tel. 03 87 34 82 85
Sabrina GRANDJEAN — sabrina.grandjean@moselle.gouv.fr — tel. 03 87 34 82 94

Enquête terres labourables

Comme chaque année, le ministère chargé de l'agriculture réalise une enquête statistique sur la production des terres labourables. Elle porte sur le rendement des grandes cultures, la quantité d'eau pour l'irrigation du maïs et les prévisions de semis. Elle se déroulera en plusieurs vagues : de fin juillet à fin août 2017, puis de mi-novembre à fin décembre 2017, puis si nécessaire, de mi-avril à mi-mai 2018. Les données recueillies sont couvertes par le secret statistique et ne sauraient en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

Le questionnaire et la présentation de l'enquête sont accessibles sur le site Agreste.

Contacts : Jérôme MINATEL — jerome.minatel@moselle.gouv.fr — tel. 03 87 34 33 38

États généraux de l'alimentation : consultation publique

Dans le cadre des États généraux de l'alimentation, le ministère chargé de l'agriculture appelle les citoyens à contribuer via une vaste consultation publique accessible jusqu'à la fin du mois d'octobre ici.

Dispositif d'alerte sécurité des exploitations agricoles

Dans une optique de prévention des atteintes aux biens, un dispositif d'alerte SMS porté par la préfecture de la Moselle, la direction départementale de la sécurité publique, le groupement de gendarmerie ainsi que les chambres consulaires (industrie, artisanat et agriculture) du département a été mis en place le 27 mars 2017. Chaque chef d'exploitation s'inscrivant au dispositif auprès de la chambre d'agriculture sera informé via SMS par les forces de l'ordre de tout fait délictueux concernant le milieu agricole susceptible de se reproduire et des bonnes mesures à prendre.

Plus d'info ici.

Contact : Chambre d'Agriculture de la Moselle — tel. 03 87 66 12 30
Chef d'escadron Philippe DASQUIE — philippe.dasquie@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Restauration hors domicile

Le Préfet de la Moselle a installé le 6 décembre 2016 le comité de pilotage de l'approvisionnement local de la restauration hors domicile (RHD), réunissant l'ensemble des acteurs concernés, de la production à l'élaboration des repas. Ce comité a pour objectif, notamment en s'appuyant sur l'Observatoire départemental de la RHD, de répondre aux attentes conjuguées des consommateurs (plus de qualité et de proximité) et des exploitants agricoles (plus de diversité et de valeur ajoutée).

La charte signée le 13 juillet 2017 au lycée agricole de Courcelles-Chaussy formalise un engagement bipartite entre partenaires économiques (sociétés d'abattage et de découpe, grossistes et distributeurs, sociétés de restauration collective, représentant une part significative du marché des matières premières en Moselle) et État :

- les partenaires économiques s'engagent à fournir à l'Observatoire les données relatives à leurs achats matières,

- la DDT de la Moselle assure la collecte, l'analyse et la valorisation des données et s'engage à l'anonymisation des résultats et une totale confidentialité.

D'autres acteurs (institutionnels et entreprises) sont engagés à ce stade et ont déjà prévu de s'associer.

Plus d'info ici.

Contact : Martine LUX — martine.lux@moselle.gouv.fr
tel. 03 87 34 83 78

Produits phyto

La liste des équipements d'application des produits phytopharmaceutiques permettant de réduire la dérive de pulvérisation a récemment été actualisée.

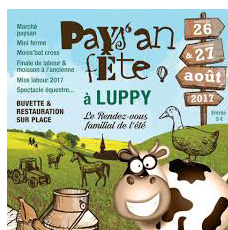
Le recours à ces matériels est nécessaire pour diminuer la largeur des zones non traitées en bordure des points d'eau.

Cette nouvelle liste s'enrichit de nouveaux équipements pour les filières viticulture, arboriculture et cultures basses (buses).

La note de service du 22 mai 2017 qui annule et remplace celle du 15 février 2017 est téléchargeable ici.

Contact : Jérôme MINATEL
jerome.minatel@moselle.gouv.fr — tel. 03 87 34 33 38

Agenda



L'évènement PAYS'AN FETE se tiendra cette année les 26 et 27 août 2017 à Luppy. Il est organisé par les Jeunes Agriculteurs de la Moselle et les Jeunes Agriculteurs de Luppy et sera le support de la 64e Finale Départementale du Championnat de France des Labours (plus d'informations auprès des JA au 03 87 66 12 30)

Le 1er octobre 2017 : 22e journée des goûts et saveurs des produits bio et biodynamiques à Waldolwisheim (67). Inscription obligatoire pour exposer.

Contact : WEISBART Joseph — joseph.weisbart@opaba.org — 03 89 24 45 35 — 06 83 28 20 63
Toutes les infos sur www.salonherbe.com.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MOSELLE

www.moselle.gouv.fr
www.facebook.com/prefetmoselle

Service Economie Rurale Agricole et Forestière

17 quai Paul Wiltzer — BP 31035
57036 METZ Cedex 01
Tél. 03 87 34 82 82
Mél : ddt-telepac@moselle.gouv.fr

Directeur de la publication : Björn DESMET.

Rédacteur en chef : Jérôme MINATEL.

Auteurs : Paul-Henry DUPUY, Martine LUX, Jérôme MINATEL, Sylvain RIGAUX, Eric SERRAU, Laurent STAAB.

Maquette : Philippe BOULIER.